

Conseil Municipal du 13/05/2016

Téléphone : 02.99.34.10.20
Télécopie : 02.99.34.09.04

Date de convocation : 06 mai 2016

Début de séance : 19h30

Fin de séance : 22h30

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 15

Secrétaire de séance : Mme Loréna LERAY

Attribution des subventions aux associations 2016

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité les montants des subventions octroyées aux associations lohéaciennes et hors commune au titre de l'année 2016.

Participation 2016

Comme chaque année, le conseil municipal doit délibérer sur les participations obligatoires pour le SDIS (pompiers), l'association des maires et le Label des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne. Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité les montants de participations au titre de l'année 2016.

Tarifs de la cantine année 2016/2017

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la tarification de la cantine pour l'année 2016/2017 comme suit :

Résident : 3.80 € (subventionné à hauteur de 20 cts par la commune)
soit **3.60 €**

Non résident : **3.80 €**

Adulte : **6.00 €**

Tarifs de la garderie année 2016/2017

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la tarification de la garderie pour l'année 2016/2017 comme suit :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, **matin** à partir de 7h15

- **Résident :** **1.90 €**
- **Hors résident :** **2.10 €**

Le **soir** (lundi, mardi, jeudi, vendredi) jusqu'à 18h30 : même tarif que ci-dessus.

Mercredi midi de 12h30 à 13h15

- **Résident :** **1.00 €**
- **Hors résident :** **1.00 €**

Tarifs TAPS 2016/2017

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la tarification des TAPS pour l'année 2016/2017 comme suit :

20 € par trimestre et par enfant

Par ailleurs, le paiement de cette participation se fera au début de chaque trimestre par un titre de la trésorerie.

Aucun remboursement, ni escompte ne sera effectué.

Exonération pour les enfants des classes de maternelle.

Décisions modificatives

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
AUTORISE les décisions modificatives du budget de la commune 2016.

Aménagement d'un chemin piétonnier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ATTRIBUE le marché à l'entreprise DANIEL TP pour la création du cheminement vers le restaurant scolaire.

Multisports

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ATTRIBUE le marché à l'entreprise Daniel TP pour le terrassement de la plateforme
ATTRIBUE le marché à l'entreprise 3R FACTORY pour la fourniture et la pose de la structure.

Travaux du DAB

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ATTRIBUE le marché à l'entreprise VIGNON pour effectuer les travaux de finition du DAB.

Achat de tables et de chaises pour le restaurant scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ATTRIBUE le marché à l'entreprise LABELTABLE pour l'achat de tables et de chaises afin d'équiper le nouveau restaurant scolaire.

Achat de matériel de cuisine pour le restaurant scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ATTRIBUE le marché à l'entreprise LABELTABLE pour l'achat de matériel de cuisine afin d'équiper le nouveau restaurant scolaire.

Achat de matériel de nettoyage pour le restaurant scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ATTRIBUE le marché à l'entreprise HYGIALOUEST afin d'équiper le nouveau restaurant scolaire.

Avenant N°1 marché de travaux restaurant scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE l'avenant n°1 de la société DANIEL T.

Création d'un lotissement « LA LANDE DE LA COUR NEUVE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 4 des 5 lots situés rue de l'avenir ont trouvé acheteurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE la création d'un budget annexe « Lotissement LA LANDE DE LA COUR NEUVE »,
VALIDE la création de 8 lots supplémentaires dans une première phase,
ATTRIBUE à la société EGIMOS la mission de géomètre urbanisme, de maîtrise d'œuvre conception et travaux,

Achat de terrain

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ACCEPTE la proposition du service des domaines, pour l'achat de la parcelle ZE 41 d'une surface de 17a 33 ca située en bout du terrain du stade municipal.

Ligne de trésorerie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ACCEPTE la proposition du Crédit Agricole pour le renouvellement de la ligne de trésorerie.

Modification du tableau de classement des agents

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité du tableau de classement des agents, qui s'appliquera à partir du 1^{er} juillet 2016.

Renouvellement des concessions du cimetière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
VALIDE l'ensemble des précisions apportées au règlement du cimetière,
DECIDE que la date de proposition de renouvellement des concessions échues depuis un certain nombre d'années se fera à partir du 1^{er} janvier 2016.

Demande de subvention au Conseil Départemental

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE de demander au Conseil départemental la subvention proposée pour les temps périscolaires